

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de branchement ENEDIS souterrain sur trottoir, au 3 bis rue Tardif, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera alternée par feux tricolores et limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à partir du lundi 28 avril 2025 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société MARRON TP – SOMME – ZA du chant des oiseaux – 80800 FOUILLOY

Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 10 avril 2025

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE